

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **2 novembre 2015**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
Siège No 2	Julie Gagnon	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
		Siège No 6	Martin Bahl

La conseillère Linda Thomas est absente.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2015-11-283

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance 2 novembre 2015

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 5 octobre 2015
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 20 octobre 2015

Conseil

- 5 Dépôt discours du maire

Administration

- 6 Adoption des comptes à payer - Octobre 2015
- 7 Adoption règl.689-15 - Amendement règl. 658-12 tarification
- 8 Adoption second projet règl. 688-15 - Amendement règl. zonage
- 9 Avis de motion règl. 690-15 - Amendement règl. lotissement
- 10 Adoption premier projet règl. 690-15 - Amendement règl. lotissement
- 11 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2015
- 12 Adoption IPC 2016
- 13 Calendrier séances du conseil 2016
- 14 SIUCQ - Adhésion 2016
- 15 Achat sapin Noël
- 16 Renouvellement assurances
- 17 549 Principale - Échangeur d'air
- 18 Infotech - achat banque d'heures
- 19 Entente Hazmat - Autorisation de signatures

- 20 Archivage - Liste de destruction
- 21 Mandat arpenteur - acquisition partie terrain - développement domiciliaire

Sécurité incendie

- 22 Achat novembre 2015
- 23 Programme d'aide financière - formation des pompiers volontaires
- 24 Fin de probation - Pompier David Giguère-Roy

Voirie

- 25 Panneaux loisirs
- 26 Soumission panneaux ARDAD

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

- 27 Mise à jour des terrains vacants
- 28 Service d'urbanisme pour 2016

Loisirs et culture

- 29 Demande de commandite - École La Poudrière
- 30 Remplacement - Coordinatrice loisir

Général

Varia :

- 31 **Correspondance**
Correspondances reçues - octobre 2015
- 32 **Période à l'assistance**
- 33 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-284

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2015

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-285

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2015

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2015, tel que présenté et rédigé.

CONSEIL

5. DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

Le maire Jean Parenteau fait lecture du discours du maire. Le document est copié ci-bas.

DISCOURS DU MAIRE

À vous tous, citoyennes, citoyens et contribuables de la Municipalité de L'Avenir, c'est avec plaisir, à titre de maire, que je vous présente le rapport sur la situation financière de votre municipalité, au 31 décembre 2014, conformément à l'article 955 du Code Municipal.

Le rapport du vérificateur pour 2014

La vérification fut effectuée par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. À leur avis, ces états financiers représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014 ainsi que sa situation financière constatée à cette date selon les principes comptables canadiens pour le secteur public.

Les derniers états financiers vérifiés

Voici un résumé sur le rapport du vérificateur, il convient de rappeler que ces chiffres sont consolidés, c'est-à-dire qu'ils incluent les revenus et les dépenses des organismes sous la juridiction de la municipalité. Les revenus consolidés furent de l'ordre de 1 631 183 \$ tandis que les charges et affectations consolidées se chiffraient à 1 455 744 \$ dégageant un excédent consolidé de 175 439 \$. La municipalité, sans les organismes consolidés, a pour sa part un excédent de fonctionnement de 168 333 \$.

Concernant le plan triennal d'immobilisations (2015 à 2017), servant à orienter le conseil dans la réalisation de travaux et pour les acquisitions, on retrouve principalement des projets de pavage ainsi que l'aménagement de jeux d'eau et d'un parc.

Indications préliminaires du présent exercice

Jusqu'à maintenant, les opérations se déroulent sensiblement tel que prévu et, à moins de dépenses soudaines et imprévisibles d'ici la fin de l'exercice, nous anticipons un résultat équilibré.

Les principales réalisations de cette année sont :

- Aménagement de jeux d'eau financé par le TECQ et le fonds de ruralité.
- Travaux de pavage sur la route O'Brien financés par le TECQ.
- Travaux de pavage sur le chemin Allard financés par le fonds de réserve des carrières et sablières.
- Aménagement d'une halte sur la piste cyclable.
- Des travaux d'entretien ont été réalisés, soit le nivellement, le rechargement des chemins de gravier et l'épandage d'abat-poussière.
- Des travaux de rapiéçage ont été exécutés sur le territoire.

En 2015, la Municipalité a poursuivi la bonification des loisirs en aménageant des jeux d'eau sur le terrain des loisirs sur la route Boisvert. Ces installations sauront divertir et rafraîchir petits et grands tout au long de la période estivale. De plus, fier du dynamisme du comité des Loisirs de L'Avenir, la Municipalité a augmenté leur

budget de subvention en 2015 le faisant passer de 13 000 \$ à 16 000 \$. La créativité et l'implication des bénévoles des loisirs contribuent à offrir des activités diversifiées et des événements rassembleurs pour l'ensemble de la population.

La Municipalité a fait l'aménagement du local situé au 549 Principale, anciennement les locaux de la Caisse Populaire. Les améliorations locatives ont permis la location du local à une entreprise d'ici, Synaptik Média, qui choisit de demeurer à L'Avenir en créant ainsi, ici même, des emplois dans le domaine du multimédia.

Voici maintenant la liste des fournisseurs ayant contracté avec la municipalité entre le 1^{er} novembre 2014 et le 31 octobre 2015 pour un minimum de 2 000 \$ atteignant un total supérieur à 25 000 \$:

Calclo Inc.	Abat-poussière	55 371.07 \$
Carrières PCM Inc.	Matériel de rechargement	42 898.38 \$
Construction Lavallée	Aménagement jeux d'eau	103 110.73 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Égouts – Capital et intérêts	33 864.00 \$
Groupe Ultima Inc.	Assurances	32 391.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	25 440.51 \$
La Coop Fédérée	Diesel	43 779.44 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	120 902.00 \$
MRC Drummond	Quote-part	68 235.65 \$
Phil Larochelle Équipement	Benne 4 saisons	42 345.29 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Quote-part	115 312.04 \$
Sintra Inc.	Pavage	283 846.95 \$

Traitement des élus

En 2015, la rémunération versée au maire est de 6 000 \$ et l'allocation non imposable est de 3 000 \$. Chaque conseiller reçoit le tiers de ces montants, soit une rémunération de 2 000 \$ et une allocation non imposable de 1 000 \$. Une rémunération additionnelle de 1 996.32 \$ et une allocation non imposable de 998.16 \$ ont été versées dans le cadre de la participation du maire en tant que représentant de la municipalité aux réunions de la MRC de Drummond.

Aussi, à titre de représentant de la municipalité, un conseiller a siégé sur le conseil d'administration de la Régie de Gestion des Matières Résiduelles du Bas-St-François et a reçu une rémunération de 40 \$ par présence aux séances, ainsi qu'une allocation de dépense d'un montant de 44.66 \$ par séance.

Projet pour 2016

- Les travaux prévus au programme triennal en immobilisation pour l'année 2016 seront du pavage financés par le fonds des carrières et sablières, le pavage de la route O'Brien financé par le TECQ et des modules de jeux au terrain des loisirs financés par le fonds de ruralité.

D'autres travaux pourraient être engagés, selon la disponibilité et la continuité des subventions.

En terminant, je souhaite remercier les gens qui s'impliquent et se dévouent pour l'ensemble de la population. Je remercie mes collègues du conseil, le personnel de la municipalité pour leur support et leur disponibilité. Je souhaite rendre hommage aux nombreux bénévoles qui contribuent, de près ou de loin, à rendre notre municipalité plus attrayante et intéressante auprès de la population. Et finalement, je remercie la population de L'Avenir pour la confiance et le soutien qu'elle nous apporte.

ADMINISTRATION

R 2015-11-286

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2015

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2015, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-287

7. ADOPTION RÈGL. 689-15 – AMENDEMENT RÈGL. 658-12 - TARIFICATION

ATTENDU le règlement 658-12 sur la tarification adopté le 5 novembre 2012 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 octobre 2015, par la conseillère Julie Gagnon ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 689-15 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 3.2 (tarification des permis de construction) du règlement *658-12 Règlement sur la tarification* est amendé de la façon suivante :

Paragraphe a) (usages du groupe d'usages Habitation (H) définis au règlement de zonage en vigueur), troisième alinéa :

Construction d'un bâtiment accessoire à l'usage résidentiel : vingt-cinq dollars (25 \$)

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-288

8. ADOPTION SECOND PROJET RÈGL. 688-15 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite reconnaître le camping existant depuis 1976 dans la zone A6 (Loisirs Air Soleil, 238 chemin Allard) ;

ATTENDU QUE ce camping était autorisé dans l'ancien règlement de zonage et que la municipalité souhaite simplement réintégrer cette autorisation dans son nouveau règlement de zonage ;

ATTENDU QU'IL y a lieu de contingerer à un seul établissement de ce type l'usage camping dans la zone A6 car le but recherché est de reconnaître le camping existant et non de permettre de nouveau camping dans cette zone ;

ATTENDU QU'IL est opportun de permettre l'usage camping uniquement sur les terrains appartenant aux propriétaires des lieux au 1^{er} juillet 2015, limitant ainsi l'usage camping à cet endroit précis ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de conférer la pleine valeur à ce camping en le soustrayant du régime de droits acquis ;

ATTENDU QUE les propriétaires du camping ont investi une somme considérable aux cours des dernières années pour rendre conforme toute la gestion des eaux usées et qu'ils ont obtenu leur certificat de conformité auprès des autorités compétentes ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 14 septembre 2015, par le conseiller Pierre Lavallée ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 14 septembre 2015 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 28 septembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement d'amendement no. 688-15 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et des normes, est modifié comme suit :

- a) Dans la grille représentant la zone A6, il est inséré dans la section « Commerces et services », à la colonne numéro 4 (commerces et services de détail et service lourd - c3) et à la ligne « Usages spécifiquement permis », la note « (6) », permettant ainsi spécifiquement l'usage terrain de camping sous réserve des restrictions de la note 6 ;
- b) Dans la grille représentant la zone A6, il est ajouté dans la section « Notes » la note 6 qui se lit comme suit :

« (6) 7491 terrain de camping à raison d'un seul pour l'ensemble de la zone. Permis uniquement sur des terrains existants au 1^{er} juillet 2015 » ;

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

9. AVIS DE MOTION RÈGL. 690-15 – AMENDEMENT RÈGL. LOTISSEMENT

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller François Vallières, qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement, modifiant le règlement de lotissement 655-15, intitulé *Règlement 690-15 – Amendement au règlement de lotissement* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2015-11-289

10. ADOPTION PREMIER PROJET RÈGL. 690-15 – AMENDEMENT RÈGL. LOTISSEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de lotissement ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite, dans des situations particulières (notamment pour la reconnaissance de droit acquis résidentiel en zone verte) ou lorsqu'il est impossible de faire un lot de forme conventionnelle, pouvoir autoriser des lots de forme irrégulière pourvu que certaines exigences soient respectées ;

ATTENDU QUE les exigences sont : le respect d'une largeur minimale sur la ligne avant d'au moins 6 m assurant l'aménagement d'une entrée de cour conforme ; le respect de la superficie minimale exigée dans le règlement de lotissement selon la situation permettant de maintenir la même densité ; le respect du maintien d'un espace à l'intérieur des limites du lot de forme irrégulière, pouvant respecter les largeurs et profondeur minimales exigibles ;

ATTENDU QUE les exigences associées à cette disposition particulière assurent le respect des normes minimales de lot exigibles dans la réglementation régionale de la MRC Drummond (schéma d'aménagement et de développement, règlement de contrôle intérimaire) ainsi que des densités d'occupation exigibles ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 2 novembre 2015, par le conseiller François Vallières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le premier projet de règlement d'amendement no. 690-15 modifiant le règlement de lotissement no. 655-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Il est inséré, dans ce règlement de lotissement, un article 5.1.10 qui se lit comme suit :

« 5.1.10 FORME IRRÉGULIÈRE DE LOT

Malgré les dimensions minimales pour les lots ainsi que les autres dispositions établies dans les articles précédemment, il est permis de faire des lots de forme irrégulière. Cette exception est autorisée pourvu qu'en tout temps :

- a) La largeur mesurée sur la ligne avant ait au moins 6 m ;

- b) Qu'un rectangle formé par les côtés opposés constitués par la largeur minimale et la profondeur minimale exigibles, puisse s'insérer à l'intérieur de la surface délimitée par le périmètre du lot de forme irrégulière ;
- c) Que l'ensemble du lot ait la superficie minimale exigée. »

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 23 novembre 2015 à 19h30 à la sacristie de l'Église St-Pierre de Durham.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

11. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2015

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2015.

R 2015-11-290

12. ADOPTION IPC 2016

ATTENDU QU'en prévision de l'élaboration du budget 2016 le conseil doit adopter l'IPC pour 2016 ;

ATTENDU QUE le pourcentage d'indexation, utilisé pour établir les montants mentionnés correspondant au taux d'augmentation moyen de l'indice des prix à la consommation pour le Québec d'octobre 2014 à septembre 2015 est de 1.24 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter l'IPC de 1.24 %.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-291

13. CALENDRIER SÉANCES DU CONSEIL 2016

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le calendrier ci-après pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2016 qui débiteront à 20 h.

Lundi le 11 janvier	Lundi le 4 juillet
Lundi le 1 ^{er} février	Lundi le 15 août
Mardi le 1 ^{er} mars	Lundi le 12 septembre
Lundi le 4 avril	Lundi le 3 octobre
Lundi le 2 mai	Lundi le 7 novembre
Lundi le 6 juin	Lundi le 5 décembre

Il est aussi résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-292

14. SIUCQ – ADHÉSION 2015

ATTENDU QU'un avis de contribution est en renouvellement au 1^{er} janvier 2016 pour le SIUCQ (Service d'Intervention d'Urgence Centre-du-Québec) ;

ATTENDU QUE le coût de la contribution 2015 du SIUCQ est fixé à 1.10 \$ par habitant, établi en fonction du dernier relevé de population de la MRC Drummond, soit 1 249 habitants pour un total de 1 373.90 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adhérer aux services du SIUCQ pour l'année 2016, pour un montant de 1 373.90 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-293

15. ACHAT SAPIN NOËL

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire l'achat et l'installation d'un sapin de Noël extérieur au bureau municipal ;

ATTENDU QUE le coût estimé est d'environ 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire l'installation de sapin de Noël extérieur au bureau municipal pour un coût d'environ 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-294

16. RENOUVELLEMENT ASSURANCES

ATTENDU QUE le contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec vient à échéance le 31 décembre 2015 ;

ATTENDU QUE le dossier a été révisé et que les offres de protections additionnelles ont été refusées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale, Suzie Lemire, à signer et retourner les documents pour le renouvellement du contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-295

17. 549 PRINCIPALE – ÉCHANGEUR D'AIR

ATTENDU QUE lors des travaux d'aménagement du local situé au 549 rue Principale la Municipalité a fait l'installation d'un échangeur d'air par EdenAir 8000 Inc ;

ATTENDU QUE l'échangeur d'air installé n'est pas adéquat puisque celui-ci ne déshumidifie pas l'air ;

ATTENDU la soumission reçue d'ÉdenAir 8000 inc. pour le remplacement de l'échangeur d'air afin d'en installer un qui déshumidifie l'air, et ce, au coût de 2 375 \$ plus temps d'hommes et taxes ;

ATTENDU QUE la soumission comprend l'échange et donc la différence de prix entre les deux appareils ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser ÉdenAir 8000 inc. à échanger et installer l'échangeur d'air et ce, au montant de 2 375 \$ plus temps d'homme et taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-296

18. INFOTECH – ACHAT BANQUE D'HEURES

ATTENDU QUE la banque d'heures d'Infotech, le fournisseur du logiciel de gestion municipal, servant à faire la taxation ainsi que divers conseils tout au long de l'année est épuisée ;

ATTENDU l'offre d'une banque de 14 heures au coût de 1 050 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y a lieu à faire l'achat d'une banque d'heure en vue de la taxation 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'achat d'une banque de 14 heures d'Infotech au coût de 1 050 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-297

19. ENTENTE HAZMAT – AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU la nouvelle entente Hazmat (service d'intervention impliquant les matières dangereuses) ;

ATTENDU QUE l'entente a pour objet la fourniture de personnel et d'équipement pour des interventions impliquant des matières dangereuses notamment, l'utilisation d'une remorque spécialement aménagée pour des sinistres impliquant des matières dangereuses ;

ATTENDU QUE les coûts de l'entente sont facturés par la MRC de Drummond par l'entremise d'une quote-part annuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Madame Suzie Lemire, directrice générale à signer pour et nom de la Municipalité de L'Avenir la nouvelle entente Hazmat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-298

20. ARCHIVAGE – LISTE DE DESTRUCTION

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code municipal stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Line Pinault et d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière Suzie Lemire à procéder à la destruction de ces documents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-299

21. MANDAT ARPEUTEUR – ACQUISITION PARTIE TERRAIN – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition de terrains en vue de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE ce projet de développement domiciliaire est nécessaire pour le développement économique de la Municipalité et qu'il sera réalisé dans l'intérêt de la collectivité ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite réaliser le projet de développement domiciliaire sur les lots 223P, 227P, 229P et 234P du cadastre de Durham, circonscription foncière de Drummond ;

ATTENDU QUE la Municipalité a déposé une offre d'achat au propriétaire des lots 229P et 234P du cadastre de Durham, circonscription foncière de Drummond et que celle-ci a été acceptée ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit obtenir une description technique afin de procéder l'offre d'achat finale et d'en faire l'acquisition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que le conseil mandate l'arpenteur-géomètre Pierre Lachapelle, afin de préparer une description technique de la partie des lots 229P et 234P du cadastre de Durham, circonscription foncière de Drummond, dont la Municipalité a besoin en vue de la réalisation d'un projet de développement domiciliaire nécessaire pour son développement économique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2015-11-300

22. ACHAT OCTOBRE 2015

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour novembre 2015

	Coût unit.	Qté	Total	
<u>Matériel d'intervention</u>				
02 220 00 725	Concentré de mousse classe A (2) et classe B (3)	125.00 \$	5	625.00 \$
02 220 00 725	Inspection et entretien annuel outils désincarcération	750.00 \$	1	750.00 \$
<u>Appareils respiratoires</u>				
02 220 00 526	Vérification visuelle annuelle des cylindres d'air	20.00 \$	37	740.00 \$
02 220 00 526	Essais hydrostatiques de certains cylindres	15.00 \$	3	45.00 \$
<u>Équipement de protection et uniformes</u>				
02 220 00 650	Paires de gants de remplacement pour 7 pompiers	110.00 \$	7	770.00 \$
02 220 00 650	Uniformes complets pour 2 nouveaux pompiers : Jean-François Côté et David Giguère-Roy (chemises manches courtes et longues, pantalon, chaussures de sécurité, cartes et plaquette d'identité, manteau trois saisons)	600.00 \$	2	1 200.00 \$
02 220 00 650	Paires d'épaulettes de grade pour uniformes	26.00 \$	5	130.00 \$
<u>Caserne</u>				
02 220 00 522	Remplacement du chauffe-eau pourri (Coût indiqué à partager avec budget voirie)	700.00 \$	1	700.00 \$
Total de la demande			4 960.00 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 4 960 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-301

23. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE – FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habilités nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requise par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir prévoit la formation de huit pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Drummond en conformité avec l'article 6 du Programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-302

24. FIN DE PROBATION – POMPIER DAVID GIGUÈRE-ROY

ATTENDU QUE l'embauche du pompier David Giguère-Roy lors de la séance du 13 avril dernier ;

ATTENDU QUE M. Giguère-Roy a terminé sa période de probation et que celui-ci a démontré les qualités nécessaires à l'exercice de ses fonctions et que Monsieur Luc Côté, directeur du service de sécurité incendie, recommande l'acceptation de Monsieur Giguère-Roy à titre de pompier de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité accepte Monsieur David Giguère-Roy à titre de pompier de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2015-11-303

25. PANNEAUX LOISIRS

ATTENDU qu'il y a lieu de faire l'installation de panneaux sur la rue Principale afin d'indiquer les loisirs ;

ATTENDU le coût de fabrication des panneaux par Signo tech à 10 \$ chacun ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire l'installation de panneaux indiquant les loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-304

26. SOUSSION PANNEAUX ARDAD

ATTENDU la résolution R 2015-09-241 concernant autorisation de traverse de chemins publics situés sur le territoire de la municipalité, par un sentier de motoneige ;

ATTENDU qu'afin de sécuriser les traverses, la municipalité doit faire l'installation de panneaux ;

ATTENDU QU'il la soumission de Signo Tech pour les panneaux requis pour l'indication des traverses au montant de 1 874.85 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat des panneaux de Signo Tech au montant de 1 874.85 \$ plus taxes pour les traverses de chemin publics par un sentier de motoneige.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2015-11-305

27. MISE À JOUR DES TERRAINS VACANTS

ATTENDU QUE dans la cadre de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) la MRC de Drummond demande de faire la mise à jour des terrains vacants ;

ATTENDU le document préparé par M. Gilles Mailloux et présenté à l'ensemble du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de transmettre la mise à jour des terrains vacants à la MRC de Drummond tel que préparé et présenté par M. Gilles Mailloux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-306

28. SERVICE D'URBANISME POUR 2016

ATTENDU l'offre de service reçu de Marc-Antoine Côté, urbaniste, pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE l'offre propose une banque d'heure équivalente à 5 000 \$ plus taxes et déplacements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu d'accepter l'offre de service pour

l'année 2016 de Marc-Antoine Côté pour les services professionnels en urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2015-11-307

29. DEMANDE DE COMMANDITE – ÉCOLE LA POUDRIÈRE

ATTENDU la demande de commandite reçue de L'École La Poudrière pour l'évènement Secondaire en Spectacle qui aura lieu le 19 février prochain ;

ATTENDU QUE cet évènement a été créé dans le but de motiver les jeunes à démontrer leur talent dans le domaine des arts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'octroyer une commandite de 100 \$ à l'école secondaire La Poudrière dans le cadre de l'évènement Secondaire en spectacle qui aura lieu le 19 février prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2015-11-308

30. REMPLACEMENT – COORDONNATRICE EN LOISIRS

ATTENDU QUE la coordonnatrice en loisirs est en arrêt de travail ;

ATTENDU QU'il y a lieu de la remplacer ;

ATTENDU QUE Madame Carroll-Ann Lafond s'est dite intéressée par le poste et possède les compétences nécessaires pour l'exécution des tâches reliées au poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyée par le conseiller Martin Bahl et résolu de faire l'embauche de Madame Carroll-Ann Lafond pour le remplacement de la coordonnatrice en loisir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

31. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'octobre est remis à tous les conseillers.

32. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 45 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 7 décembre 2015.

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse TEU (17-08 et 20-08) EP (09-09 et 22-09)	182,36 \$
Filgo Énergie	Huile pour véhicules	315,90 \$
Joyal Aline	Remb tx non résident (William et Thomy - natation)	56,80 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Octobre 2015	316,63 \$
Excelvert	Tourbe a gazon pour jeux d'eau	1 195,74 \$
Communication Plus	R2015-10-270 Micro	74,73 \$
Claude Laprise	Remb tx non résident (Félix et Eve - Tire a l'arc)	50,00 \$
Vanier Isabelle	Remboursement achat système de drainage	429,94 \$
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Octobre 2015	150,75 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/10/15 au 15/11/15	139,30 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/10/15 au 15/11/15	434,77 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/10/15 au 15/11/15	104,45 \$
Les Équipements J.A.	Spring - Tracteur a pelouse	14,29 \$
Calclo 2000 inc	R2015-09-242 Sel à glace	3 852,86 \$
Calclo 2000 inc	R2015-09-242 Sel a glace	3 780,01 \$
Calclo 2000 inc	R2015-09-242 Sel a glace	7 543,83 \$
Carrieres PCM Inc.	R2015-09-244 Lachapelle, R2015-09-251 piste cyclable	2 151,81 \$
Chabert Auto inc	Remorquage de 3 véhicules incendiés pour pratique	258,69 \$
WSP Canada inc	R2015-03-086 Jeux d'eau	2 023,56 \$
CMP Mayer Inc.	R2015-01-019 Cagoules et chaussons	156,37 \$
CMP Mayer Inc.	R2015-10-270 Batterie survivor	121,87 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique du 01/10/15 au 31/12/15	771,19 \$
C.R.S.B.P. Centre du Québec	Lecteur optique	237,09 \$

Deak Daniel	Remboursement achats	246,10 \$
Excavation Yergeau inc	Pelle mécanique pour mélanger sable d'hiver	2 483,46 \$
Groupe Maska Inc.	Thermax plus, oval sealed lamp - Garage et Mack rouge	52,60 \$
Groupe Maska Inc.	Fusibles - Mack rouge	10,38 \$
Groupe Maska Inc.	2-10 GA 1/16" 1/2" - Mack rouge	5,00 \$
Groupe Maska Inc.	Bar lamp 15 - Mack rouge	16,84 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des loisirs	252,33 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage municipal	401,08 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires professionnels - Projet domiciliaire	1 174,18 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Changer gasket exhaust et fuel pipe - Mack blanc	477,56 \$
Megaburo	Lecture de compteur (138992 à 141310)	30,65 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Gasket, nut remp, washer, stud - Mack blanc	572,43 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	Pin - Mack rouge	84,57 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2014-10-260 Consultations en urbanisme	431,16 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de novembre 2015	162,00 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 070,84 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Fréquence numérique - Octobre 2015	151,82 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Cart kit, core - Mack rouge	94,67 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Rotor and seal kit, filtre, air dryer - Mack blanc	169,99 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Tube - Mack blanc	153,98 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Tube - Mack blanc	153,98 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Connector, terminal, seal - Mack rouge	37,93 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Air dryer - Mack blanc	76,91 \$
Entrepreneur général JCT	R2015-09-243 Réparation cadre de porte - Garage	2 889,32 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Publication dépôt role - 2e exercice	183,85 \$
Pépin Jean-Guy	Remboursement achats	648,56 \$
Usinage M.C. inc	Fabrication garde sécurité - Jeux d'eau	1 795,04 \$
Entreprises Pascal Bégin inc	R2015-09-213 Débroussaillage	6 323,62 \$
La Recharge	Cartouche noire - Imprimante DG	137,14 \$
Condor Chimiques Chemicals inc	Asphalte froide	120,72 \$
Précourt Olivier	R2014-04-115 Contrat TEU - Octobre 2015	1 124,83 \$
Gabriel Couture & Fils Ltée	Toile pour sable d'hiver	321,92 \$
Gabriel Couture & Fils Ltée	Crédit sur toile pour sable d'hiver	(321,92 \$)
Lemire Suzie	Remboursement achat timbres - 2e avis de rappel	293,19 \$
Formation Urgence Vie	R2014-09-223 Remplissage de trousse	116,58 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Octobre 2015	65,94 \$
Isotech Instrumentation Inc.	Nettoyage habit pompier	214,83 \$
Mailloux Gilles	Déplacement sablière - Octobre 2015	34,44 \$
Mailloux Gilles	Déplacement inspecteur - Octobre 2015	26,46 \$
Association des pompiers de L'Avenir	Remboursement achats	166,85 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	46 814,77 \$

Fournisseur	Description	Montant
Animation La Forge	Katag - Animation camp de jour	160,97 \$
Pierre Girard	Remboursement au crédit - Client 9875-25-2634	150,21 \$

Pierre Girard	Remboursement au crédit - Client 9875-36-6344	152,66 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/09/15 au 30/09/15	475,36 \$
Infotech	R2015-10-265 Papeterie 2016 - 50%	708,82 \$
MRC Drummond	R2015-03-069 Quote-part - Octobre 2015	5 292,12 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2015-03-069 Quote-part - Octobre 2015	7 565,28 \$
Ministre des Finances	R2015-04-096 Contribution SQ - Octobre 2015	60 451,00 \$
Controleltric Enr./2755-1043	R2015-08-211 Installation 14 ballastes - Garage pompiers	2 724,91 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		77 681,33 \$

SALAIRE OCTOBRE 2015	
Salaires nets octobre 2015	20 214,07 \$
Remises provinciales octobre 2015	5 675,41 \$
Remises fédérales octobre 2015	2 392,24 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES OCTOBRE 2015	22 642,27 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER OCTOBRE 2015	46 814,77 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES OCTOBRE 2015	77 681,33 \$
TOTAL COMPTES À PAYER OCTOBRE 2015	147 138,37 \$